

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2019**

Date de la convocation : 07/01/2019

Affiché du 14/01/2019 au 14/02/2019

---

**Présents** : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Claude BELIN, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Frédérique BORDES, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO.

**Absente excusée ayant donné procuration** : Patricia ROYER à Patrice VALENTIN.

**Absents excusés** : François PARIS, Nicolas PERDREAU, Nathalie FOUQUET.

**Absents non excusés** : Daniel BISI, Maud MASCIO

**Secrétaire de séance** : Claude BELIN

---

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- ➤ **Adopte** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 21 novembre 2018.

\_ ➤ **Prend acte** de 8 décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire.

- ➤ **Accorde** sa garantie à hauteur de 100.00 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par PLURIAL NOVILIA auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 36 logements à Esternay rue du Bois Garry.

M. le Maire tient à souligner la remarquable réalisation après travaux. Une belle avancée pour la commune qui s'engage en faveur de la modernisation des logements pour une meilleure qualité de vie pour toutes et tous.

- ➤ **Emet un avis favorable** à la vente de l'ensemble de 10 logements situés 2-4-6-8-10-12-14-16-18-20 rue des Ravins à Esternay.

- Suite à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 27/11/2018,  
➤ **Adopte** le dispositif de mise en place du compte Epargne Temps et fixe les modalités d'application au bénéfice des agents de la Collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

\_ Considérant la nécessité de mettre en sécurité sanitaire les utilisateurs du dojo de l'Espace Sportif avec l'intervention d'un prestataire extérieur pour assurer un entretien scrupuleux non rendu depuis plusieurs années sur cet espace,

➤ **Emet un avis favorable** à la proposition du Maire de réorganiser le temps de travail de l'agent en charge de cet entretien et l'autorise à mener à son terme la réduction de son temps de travail hebdomadaire.

Cette décision fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal et le tableau des effectifs du personnel modifié en ce sens.

- ➤ **Approuve** le programme de travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne Halle de la Gare devant conduire à la construction d'une salle communale. Le bâtiment comprendra : une salle pouvant accueillir 70 personnes, un espace Relais des Assistantes Maternelles, 2 salles de musique.

- ➤ **Sollicite** pour cette opération, l'attribution d'une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019.

- ➤ **Sollicite** pour cette même opération, une aide financière auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien des communes rurales dans leurs investissements en faveur du maintien et

du développement des services à la population et de l'amélioration du cadre de vie par des aménagements urbains et paysagers de qualité concourant à la déclinaison des projets de territoire et/ou du dispositif en faveur du traitement et de la requalification des friches industrielles, ferroviaires et militaires,

- Renouvellement du bail de location de la caserne de Gendarmerie d'Esternay

↳ Conteste l'évaluation de la valeur locative 2018 communiquée par la DRFGiP Grand Est, Pôle de gestion domaniale, Division du Domaine établi par les services du Domaine de la Marne dans le cadre du renouvellement du bail de location.

↳ En attendant de trouver une issue favorable pour la Commune, considère que la Gendarmerie est occupante sans titre et que les conditions d'occupation qui s'appliquent sont celles du bail venu à échéance à la date du 31/10/2018.

M. le Maire tient à rappeler que l'option de réaliser un bien pour une mission relevant des domaines régaliens de l'Etat a été prise sur les conseils et à la demande de la Gendarmerie et que le calcul de cette opération avait été fait de façon à ce que la charge résiduelle soit quasi neutre pour la Commune.

- ↳ **Autorise** la signature d'une nouvelle convention annuelle avec la Fondation 30 Millions d'Amis afin d'entériner les nouvelles modalités d'aide financière pour les actions mises en place par la Commune pour maîtriser les populations de chats errants.

- Suite à une pollution aux hydrocarbures constatée en juin 2018 au niveau du ru de La Noue puis du Grand Morin, tous deux classés en 1<sup>ère</sup> catégorie, (écoulement direct d'hydrocarbure provenant d'un regard d'évacuation des eaux de surface au niveau d'une aire de stationnement des poids lourds au lieu-dit « Le Bois Robin »), L'Association A.A.P.P.M.A « La FARIO du HAUT-MORIN – La Ferté-Gaucher – Esternay avait alors déposé une plainte contre X pour pollution du milieu aquatique. Parallèlement, elle en avait informé la DDT 51, le SAGE, La Fédération Départementale de la Pêche de la Marne. A ce jour, elle constate que peu de services, organismes et autres instances chargées d'assurer ou impliqués dans la protection du milieu naturel dans le département s'impliquent dans cette action et alerte la Commune.

Considérant que la pollution du milieu naturel est une préoccupation pour chacun d'entre nous,

↳ **Demande** aux services de l'Etat de prendre dans les plus brefs délais les mesures qui s'imposent pour éviter une nouvelle pollution et engager les travaux nécessaires à la résolution de ces problèmes.

↳ **Apporte** son complet soutien aux démarches menées par l'Association A.A.P.P.M.A. « LA FARIO DU HAUT-MORIN La Ferté-Gaucher – Esternay.

## AFFAIRES DIVERSES

Dans le domaine lié à la santé et à l'accès aux soins de nos populations, M. le Maire fait part de son inquiétude sur l'actuelle situation de la Commune et le non remplacement d'un des deux médecins.

Il informe des différentes initiatives qu'il a prises depuis plusieurs mois pour trouver également des solutions alternatives, sans succès à ce jour. Il rappelle que l'Agence Régionale de Santé avait pris l'engagement de tenir une réunion de coordination avec les professionnels de santé du territoire qui n'a toujours pas été programmée.

Les collectivités ont pleinement assuré leur mission liée aux bâtiments. Il est étonnant que l'engagement inscrit dans le projet de santé et prévention qui a servi à valider les sites de Pleurs et Sézanne n'ait pas, semble-t-il évolué sur la partie sous responsabilités des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux. Le retard sur la construction ne pouvant servir de motif recevable à cette réflexion visant à développer un réel contrat local de santé et de prévention.

\_ L'Architecte appelé à travailler à plusieurs reprises sur l'ensemble immobilier « Restaurant Hôtel de l'Union » a été contacté par la Commune pour engager une pré-étude financière sur une possible évolution et réorganisation de cet immeuble.

\_ Les vœux du Maire auront lieu le jeudi 24 janvier prochain à 18 h 00 à la Maison du Temps Libre. M. le Maire invite les conseillers municipaux à communiquer en Mairie le nom des personnes s'impliquant sous une forme ou une autre pour la commune et qu'ils pourraient souhaiter convier.

\_ Quelques mots du Maire dans le cadre du « grand débat national » qui doit s'ouvrir. M. le Maire communique la réponse qu'il a faite à un journaliste à ce sujet. A ce jour, la Commune n'a reçu aucune information sur son organisation.

\_ Les habitants du secteur d'Esternay-le-Franc ont fait part de leur satisfaction suite aux différents travaux exécutés et notamment ceux de rénovation de l'éclairage public.

\_ Information sur les travaux à engager sur le réseau assainissement de la Commune par la CCSSOM et la réhabilitation des voies.

\_ M. le Maire demande à M. Dominique Vandier de faire un point sur le suivi de chantier des travaux de mise en accessibilité de la MTL et La Gare ; travaux qui seront achevés fin de semaine prochaine.

\_ M. Dominique Vandier remercie Mme Sandrine Rousseau pour l'aide apportée dans la mise en place des décorations de Noël.

\_ Les plantations d'arbres et arbustes rue de l'Aube seront réalisées semaine prochaine.

\_ Mme Sandrine Rousseau interroge la commune sur le devenir de la Licence IV lui appartenant et mise à disposition d'un commerce mis en vente.

M. le Maire précise que cette licence a été mise à disposition suivant contrat qui prévoit, en cas de cessation d'activité, une restitution ; la licence pouvant ensuite être de nouveau mise à disposition en cas de projet de restauration basé sur la Commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance

le Maire



PATRICE VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 14/01/2019 à 16:48:11  
Référence : a53eeb2fa494eb8c59543141304393d949570818